

**Bruno Tertrais**

Maître de recherche, Fondation  
pour la recherche stratégique

## La « dimension humanitaire » du désarmement nucléaire : un débat légitime ?

### Résumé

Depuis 2010, un débat sur la « dimension humanitaire » du désarmement a été lancé par plusieurs gouvernements et organisations nongouvernementales. Il n'est pas illégitime de mesurer quel serait l'impact d'un événement nucléaire majeur sur les populations et la biosphère. Mais les attendus de ce débat sont discutables, et ses conclusions politiques encore davantage.

### Abstract

*Since 2010, a debate on the “humanitarian dimension” of disarmament has been initiated by several governments and non-governmental organisations. It is not unreasonable to measure the potential impact of a major nuclear event on populations and on the biosphere. Yet the grounds for this debate are questionable, and its political conclusions even more so.*



Depuis 2010, le débat politique international sur le désarmement nucléaire a changé d'axe.

Il y a quelques années, des initiatives privées d'origine américaine (articles de MM. Kissinger, Nunn, Perry, & Schultz ; mouvement Global Zero), ou australienne (Commission internationale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires), relayées par l'administration Obama (discours de Prague, 2009) avaient tenté d'affirmer la légitimité de l'objectif d'un « monde sans arme nucléaire », au nom, notamment de la double menace de la prolifération et du terrorisme nucléaires. Ce mouvement avait culminé en 2010 avec la conférence d'examen du Traité de non-prolifération, et s'est ensuite essoufflé rapidement, devant l'absence d'appétence des autres Etats disposant d'armes nucléaires, de la pérennité de la crise iranienne, et de la radicalisation politique de la Russie, dans un contexte intérieur américain ne laissant guère de marge de manœuvre au président Obama pour un investissement politique majeur dans le domaine du désarmement.

En 2010, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de concert avec la diplomatie helvétique, a relancé le thème de la « dimension humanitaire » du désarmement. Il s'agit de délégitimer, juridiquement et politiquement, la possession de l'arme nucléaire, en mettant l'accent sur les conséquences inacceptables de *tout* emploi de cette arme<sup>1</sup>. Le but devient alors, selon cette approche, non pas le désarmement progressif (ni la non-prolifération), mais l'élimination totale des armes nucléaires, par le biais d'instruments conventionnels (ex. convention d'interdiction de l'emploi et/ou de la possession). La logique du CICR rencontre ainsi celle de l'ICANW (*International Campaign for the Abolition of Nuclear Weapons*), organisation qui a joué un rôle privilégié dans la tenue des trois conférences d'Oslo (2013), Narayit (2014) et Vienne (2014).

Cette démarche veut ainsi « dépasser » la logique traditionnelle, progressive, des traités, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du TNP, de l'entrée en vigueur du TICE, de la négociation d'un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins explosives (TIPMF), ou de la poursuite du processus bilatéral russo-américain. On retrouve là une thématique associée à un auteur tel que Jonathan Schell, avocat passionné de la cause anti-nucléaire, pour lequel « la maîtrise des armements est l'ennemie du désarmement » en ce qu'elle pérennise, voire légitime, la possession d'armes nucléaires<sup>2</sup>.

Mais les arguments de ceux qui défendent cette approche, qui sont pour la plupart de bonne foi, ne sont guère convaincants<sup>3</sup>.

Le débat sur le caractère « moral » ou non de la dissuasion nucléaire, en raison des effets présumés des armes nucléaires sur les populations civiles, a commencé dès 1945, et l'argument selon lequel un conflit nucléaire aurait des conséquences « mondiales » date de la Guerre froide (thèse de « l'hiver

nucléaire »). Le débat actuel a modernisé cette argumentation en s'appuyant sur des études nouvelles, qui concernent notamment les conséquences d'un conflit nucléaire régional, et qui reposent sur des modèles informatiques plus élaborés que par le passé. Les études de référence sont celles qui ont été conduites par Robock *et al.* (2007) et Toon *et al.* (2007) sur les effets de l'emploi de 100 armes de 15 kilotonnes sur les concentrations urbaines en Asie du sud<sup>4</sup>. D'autres ont cherché à évaluer plus précisément les conséquences d'un tel événement sur l'agriculture, au niveau régional et au niveau mondial. Un autre argument, plus nouveau, consiste à évaluer le retard de développement que subiraient dans de tels scénarios les pays les plus pauvres du fait des conséquences indirectes d'un conflit nucléaire régional – ils seraient en quelque sorte exposés à une « double peine ». Ces études ont galvanisé l'opposition aux armes nucléaires de certaines organisations non-gouvernementales.

On peut discuter cette argumentation de plusieurs manières :

- ◇ Le caractère terrifiant d'un conflit nucléaire relève de l'évidence. A l'extrême, comme le propose l'ambassadeur russe aux Nations Unies, « *le caractère catastrophique et inacceptable de tout emploi de l'arme nucléaire va de soi et n'exige aucune discussion supplémentaire* »<sup>5</sup>.
- ◇ Ce caractère terrifiant est fondateur de la dissuasion nucléaire. Si les conséquences d'une guerre nucléaire n'étaient pas aussi épouvantables, l'arme nucléaire aurait presque certainement été employée plusieurs fois depuis 1945. C'est pour cela qu'il est important de maintenir « *indéfiniment* » la tradition de non-emploi des armes nucléaires<sup>6</sup>.
- ◇ Le scénario proposé ne peut servir de référence principale au débat sur la dissuasion nucléaire. Non qu'il soit inconcevable : mais il est particulièrement extrême. Supposer que l'Inde et le

1. On trouve la trace de cet effort dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, dans un passage inspiré notamment par la Suisse : la Conférence « *se dit vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire.* » A signaler que le texte anglais mentionne « *any use* » (tout emploi).

2. Jonathan Schell, "The Folly of Arms Control", *Foreign Affairs*, vol. 79, n° 5, septembre-octobre 2000.

3. Le document le plus complet sur cette question est Beatrice Fihn (dir.), *Unspeakable suffering – the humanitarian impact of nuclear weapons*, Reaching Critical Will, janvier 2013.

4. Pour un résumé des études concernées voir Ira Helfand, « Nuclear famine: A billion people at risk », in Fihn, *op. cit.* ; et *ibid.*, Nuclear Famine: Two Billion At Risk?, International Physicians for the Prevention of Nuclear War / Physicians for Social Responsibility (2<sup>ème</sup> édition), novembre 2013.

5. Alexei Borodavkine cité in Jenny Nielsen, « Nuclear disarmament – the humanitarian dimension », IISS Voices, 18 février 2014.

6. Rose Gottmoeller citée in « Nuclear disarmament – the humanitarian dimension », IISS Voices, 18 février 2014.

Pakistan procèdent, chacun de leur côté, à une campagne de tirs nucléaires multiples sur leurs villes respectives, signifie que non seulement la dissuasion aura échoué mais surtout que ni les deux capitales, ni la communauté internationale dans son ensemble, ne seraient parvenues à freiner l'escalade après les premiers échanges de tirs nucléaires. En outre, les résultats proposés sont eux-mêmes le produit de choix techniques discutables (données d'entrée, modèles utilisés). Pour ces raisons, l'équation « échec de la dissuasion = conséquences planétaires » est discutable.

On peut même considérer que l'idée selon laquelle « une escalade nucléaire jusqu'au bombardement des villes aurait des conséquences physiques dépassant très largement la région » pourrait être un motif supplémentaire de prudence dans la manière dont des responsables politiques aborderaient (1) le franchissement du seuil nucléaire<sup>7</sup>, (2) une éventuelle poursuite du conflit après le franchissement du seuil nucléaire. Au lieu de mettre en échec la dissuasion par peur des conséquences (« auto-dissuasion »), il est possible de proposer, *in extremis*, que l'argumentation « humanitaire » pourrait renforcer la dissuasion en la faisant jouer *même après* le franchissement du seuil.

L'argumentation retenue par les partisans de l'approche « humanitaire » va plus loin encore, car elle allègue l'impossibilité de faire face à un événement nucléaire majeur (détonation accidentelle, acte de terrorisme, tir d'une arme sur une ville...) quel qu'il soit. En cela, elle s'inspire des travaux conduits depuis les années 1980 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui avait justifié la première tentative de saisine de la Cour internationale de justice (1993) sur ce sujet. Elle met également en avant des arguments économiques (coûts induits par la destruction physique, la déstabilisation sociétale, et la réaction psychologique des populations), Cette approche invoque aujourd'hui les termes du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 (cf. supra.). Mais il s'agit d'un texte politique, que l'on peut juger

---

7. Il est possible que cet argument ait joué dans la désescalade de la crise de 2002 entre l'Inde et le Pakistan. Le 26 mai, la Defense Intelligence Agency avait délibérément fait « fuiter » son estimation du bilan possible d'un conflit nucléaire en Asie du sud (jusqu'à 12 millions de morts immédiates). Thom Shanker, « 12 Million Could Die at Once in an India-Pakistan Nuclear War », *The New York Times*, 27 mai 2002. Le même soir, un discours du président pakistanais donnait le signal de la désescalade.

techniquement faux en raison de son caractère absolu (« *tout* » emploi). Il est tout à fait exact de dire que ces conséquences dépasseraient, dans de nombreux scénarios, les capacités de gestion (par exemple dans le domaine sanitaire) des Etats modernes, comme ce serait le cas pour un désastre naturel majeur. Ce serait *a fortiori* le cas pour un pays en développement (Asie du sud). Pour autant, la gestion des conséquences d'un événement isolé – inévitablement tragiques et probablement massives – ne remettraient pas *nécessairement* en cause le modèle de croissance ou de développement du pays. (La « triple catastrophe » japonaise de 2011 - tremblement de terre, tsunami, accident nucléaire – vient à l'esprit.)

Les partisans de l'approche humanitaire mettent également en avant les arguments juridiques classiques : absence de distinction entre civils et combattants (et impossibilité de protéger les Etats neutres) ; impossibilité d'appliquer le critère de proportionnalité ; non application du principe de « précaution » ; dommages causés à l'environnement ; imposition de maux superflus et de souffrances inutiles ; illégalité des représailles. Ils excipent, ici encore, du langage adopté dans le document final de 2010. Mais les termes de ce débat juridique déjà ancien sont bien connus et il n'y a pas lieu de le développer ici dans la mesure où aucun argument n'est nouveau<sup>8</sup>. Tout au plus relèvera-t-on, pour le regretter, que ses présupposés sont fréquemment en décalage avec les réalités stratégiques. Par exemple, les pays qui évoquent publiquement leurs principes de planification nucléaire (France, Etats-Unis, Royaume-Uni) ont fait savoir, depuis longtemps, que leur dissuasion ne visait plus les villes (et encore moins les populations) en tant que telles, et qu'ils s'estimaient liés par les principes de la légitime défense. De même les effets des radiations sont-ils systématiquement mis en avant (scénarios dans lesquels les armes explosent au sol...), souvent maximisés (par exemple en partant du principe que toute dose de radiation ionisante est nocive), parfois exagérés (en se fondant sur des témoignages sans valeur scientifique)<sup>9</sup>. Il est parfaitement

---

8. Pour un résumé des réponses possibles à ces arguments juridiques voir Bruno Tertrais, *Défense et illustration de la dissuasion nucléaire*, Fondation pour la recherche stratégique, 2011.

9. Sans minimiser les souffrances des populations japonaises en 1945, il faut rappeler que les photos des victimes d'Hiroshima et de Nagasaki présentent, dans la majorité des cas, des images de brûlures dues aux incendies – non dues aux radiations. Le caractère

légitime de s'efforcer d'appréhender au plus juste les conséquences d'une guerre nucléaire – et l'on sait maintenant, par exemple, que les incendies étaient mal pris en compte dans les modélisations, rudimentaires à l'époque, faites au temps de la Guerre froide<sup>10</sup>. Mais il faut que ce débat soit sérieux et bien informé.

A partir de l'approche humanitaire, nombre d'ONG et d'Etats justifient un changement d'approche du désarmement en mettant en parallèle les effets des armes nucléaires et ceux des armes chimiques ou biologiques, d'une part, et de certaines catégories d'armes conventionnelles (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions), d'autre part<sup>11</sup>. Mais ces moyens ont été, à juste titre, interdits en raison de leurs effets *réels* – et non virtuels – sur les civils (et sur les soldats). Et aucun expert sérieux n'a jamais prétendu que leur pouvoir dissuasif éventuel pouvait être le même que celui de l'arme nucléaire<sup>12</sup>. Par

---

mutagène transgénérationnel des effets des armes nucléaires reste par ailleurs très discuté.

10. Lynn Eden, *Whole World on Fire: Organizations, Knowledge, and Nuclear Weapons Devastation*, Ithaca, NY: Cornell University Press, 2004.

11. Le parallèle avec les armes chimiques est par exemple proposé par Patricia Lewis (Chatham House) dans son introduction à la monographie de Fihn, *op. cit.*, p. 11.

12. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que les deux Etats qui avaient mis en avant le caractère prétendument dissuasif de leurs arsenaux chimiques, l'Irak et la Syrie, ont tous deux tenté de se doter de l'arme nucléaire...

ailleurs, ce type de comparaison laisse de côté un argument essentiel : si la plupart des Etats ont accepté de supprimer ces moyens de leurs arsenaux, c'est parce qu'ils disposaient d'alternatives (dissuasion nucléaire pour les menaces chimique et biologique), ou parce que la perte en termes militaires n'était pas significative (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions) au regard du bénéfice réel attendu.

Est-il besoin de préciser enfin que le « lobbying de confrontation » qui vise à stigmatiser les Etats dotés d'armes nucléaires et les terrasser politiquement du simple fait d'une campagne mondiale est totalement voué à l'échec ? L'approche proposée est même contreproductive. A-t-on remarqué que plusieurs pays disposant d'armes nucléaires ayant bien voulu participer aux conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne semblaient plutôt satisfaits de la tournure des débats ? Ils l'ont bien compris : orienter la discussion sur le désarmement nucléaire à partir d'arguments douteux vers des objectifs inaccessibles est la meilleure garantie pour eux de pouvoir poursuivre sereinement la consolidation de leurs arsenaux nucléaires, au risque de décrédibiliser le processus d'examen régulier du TNP.◇

---

## **Auteur**

Bruno Tertrais est maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique.

*Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur*

**WWW.FRSTRATEGIE.ORG**

**4 BIS RUE DES PÂTURES 75016 PARIS TÉL : 01 43 13 77 77 FAX 01 43 13 77 78**

**ISSN : 2273-4643**

**© FRS-TOUS DROITS RÉSERVÉS**